

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 novembre 2010 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Catherine ROTA, Norbert LAGNEAU, Angélique DONDEYNE/LÉONARD, Joël THIBAUT, Bernard BORDE, Sylvain PICOUET, Sylvie MILLIÈRE, Marie-Rose PETIT.*

Absents excusés : *Mme DEZERT ayant donné pouvoir à Mme BALLAGUET et M. DEMELEUMEESTER.*

Secrétaire de séance : *Yvonne BALLAGUET*

I. DEVIS DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Mme MANGEON présente les 4 devis reçus :

- ~ Rue des Bruyères (80 340 € +le câblage)*
- ~ Extension et renforcement en souterrain à Vil-Cul (30 340 € + câblage)*
- ~ Reprise des branchements sur nouvelle conduite Rue Courtenay (devis n° 31.10.3720 du 08/11/2010 : 18 075.72 € TTC)*
- ~ Défense Incendie DN100 (devis n° 31.10.3721 DU 08/11/2010 / 49 131.79 €)*

Faut-il continuer les enfouissements ?

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 2

Le Conseil décide d'arrêter les enfouissements et de se consacrer à la rénovation des routes

II. DEVIS VOIRIE RUE DES BRUYÈRES

M. GRANDJEAN présente les 3 devis reçus :

- ~ Routes et Chantiers modernes : 16 409 € TTC*
- ~ Denisot : 32 817.27 € TTC*
- ~ Canot : 50 652.63 € TTC*

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de choisir le devis de M. DENISOT

III. CONVENTION RELATIVE A LA RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES ÉCOLES ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DOMICILIÉS A L'EXTÉRIEUR DE PARON

Le Conseil Municipal accepte la convention avec la Mairie de Paron concernant la répartition intercommunale des charges scolaire au titre de l'année 2009/2010. (Participation de 777.00 € par élève, 21 élèves domiciliés dans la commune soit 16 317.00 €). Il mandate Madame le Maire pour la signature.

IV. CONVENTION INTERCOMMUNALE DE RÉPARTITION DES CHARGES SCOLAIRES (SAINT-CLÉMENT)

Le Conseil Municipal accepte la convention avec la Mairie de Saint-Clément concernant la répartition des charges scolaires pour l'année 2009/2010. (Participation 780 € par élèves, 2 enfants de la Commune fréquentent l'école de Saint-Clément soit 1560 €). Il mandate Madame le Maire pour la signature.

V. URBANISME

1- CU 10 T 0014 (M. DAUDIN) :

Mmes MANGEON et BALLAGUET ont rencontré le constructeur BABEAU/SEGUIN. Celui-ci souhaite présenter 3 lots à bâtir au lieu de 2.

Le dossier a été validé pour 2 lots lors de la commission du 16 septembre 2010. Le Conseil ne souhaite pas changer la décision de la commission. (Pour : 8, Contre : 2, Abstention : 2)

2- CU 10 T 0023 (M. DURIGNEUX) :

CU d'information : projet de vente, demande d'information sur la constructibilité d'une parcelle
Avis défavorable : Absence de réseaux et de voirie.

VI. COTISATION 2010 (YONNE DEVELOPPEMENT)

Jusqu'en 1997, les appels de cotisations concernant la commune étaient pris en charge par le SYDES, ainsi que pour toutes les communes qu'il regroupait.

Dissout depuis, l'appel de cotisation s'effectuera désormais commune par commune à YONNE DEVELOPPEMENT.

Montant de la cotisation 2010, 0,15 € par habitant soit 585 hab X 0,15 € = 87.75 €

Le Conseil accepte cette cotisation et mandate Mme le Maire pour son règlement.

VII. DEVIS « PACK HORIZON VILLAGES ON-LINE »

Mme MANGEON présente le devis reçu de JVS MERISTEM (logiciels de comptabilité)

Coûts 1^{ère} année :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Droit d'accès logithèque	1 836.00 €	2 195.86 €
Forfait annuel	2 605.00 €	3 115.58 €

Coûts 2^{ème} année :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Forfait annuel	2 605.00 €	3 115.58 €

Engagement sur 3 ans avec un taux de TVA à 19.6 %

Après délibération le Conseil accepte à l'unanimité.

VIII. DEVIS ETANG COMMUNAL

Mme MANGEON présente les 2 devis reçus pour faire valider l'étang communal :

- ~ Devis BIOS : 7 321.02 € TTC
- ~ Devis DÉFI environnement : 8 013.20 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de choisir le devis de DÉFI environnement, il mandate Mme le Maire pour sa signature.

IX. DEVIS ARLI (PROTECTION INCENDIE SUITE CONTROLE TECHNIQUE)

Mme MANGEON présente le devis reçu d'ARLI, remplacement des extincteurs de + de 10 ans 406.15 € TTC.
Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité et mandant Mme le Maire pour la signature.

Mme le Maire pour sa signature.

X. INSTALLATION D'UN PYLONE (ORANGE)

Mme MANGEON explique qu'elle a eu la visite d'un représentant d'ORANGE, M. GRISIGLIONE. Un pylône va être installé sur la parcelle du Château d'eau rue des Bruyères. La clôture sera donc installée à leurs

frais. Ce pylône couvrira tout le village et la Commune percevra 1000 €/an pour la location de cette parcelle. Le Conseil accepte à l'unanimité et mandate Mme le Maire pour signer le contrat dès sa réception.

XI. DOSSIER DÉGRADATION BOITE ÉLECTRIQUE FOYER RURAL

Mme MANGEON présente le courrier envoyé le 20 octobre 2009 au Cabinet Pouthé. Le week-end du 18 au 20 septembre 2009, le Foyer a été mis à disposition de particuliers. Lors de cette location la serrure de l'armoire et l'armoire électrique ont été forcées.

Ces modèles n'existant plus, la Commune a été dans l'obligation de les changer. Une copie du devis a été envoyée à l'intéressé. (coût des travaux : 1 334.74 €)

Voici la réponse reçu par M. POUTHÉ de la partie adverse, suite à leur rapport d'expertise, leur expert estime que le chiffrage a été surévalué et chiffre les dommages à 962.30 €. Si nous sommes d'accord elle peut nous adresser une quittance pour ce montant.

Le Conseil souhaite que Mme MANGEON convoque l'intéressé pour obtenir la différence.

XII. INDEMNITE DU TRÉSORIER

Après délibération, le Conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. PINOT Bernard, Receveur municipal, à compter de sa prise de fonction.

XIII. RECENSEMENT 2011

Mme MANGEON explique que la collecte des données du recensement débutera le 20 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011. Mme GROSSO Marie-Madeleine sera l'agent recenseur et Melle LONGUÉPÉE Rachel le coordonnateur communal. Le montant de la dotation forfaitaire versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement s'élève à 1 300 € (1.72 € par habitant et 1.13 par logement). Le montant plancher en 2011 est de 132 €.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

- ~ Mme MANGEON présente la facture reçue de la société AGRI-VITT'STOCK d'un montant de 8 372 € (achat de 2 poches). Une subvention sera demandée.*
- ~ Mme MANGEON présente le courrier de l'association TRANS-FORME (association Fédérative des sportifs transplantés et dialysés) reçu le 15 novembre 2010. « La Course du cœur » (25^{ème} édition) traversera Collemiers, le jeudi 17 mars 2011, vers 15h30. Une collation sera offerte aux participants et la publicité faite.*

XV. DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS

- ~ Commission Communication : jeudi 02 décembre 2010 à 20h00 à la Mairie*
- ~ Commission Urbanisme : jeudi 09 décembre 2011 à 18h30 à la Mairie*
- ~ Réunion Communauté de Communes : jeudi 16 décembre 2010 à 20h30 à la Mairie*
- ~ Commission des Finances : jeudi 20 janvier 2011 à 20h30 à la Mairie*

Prochaine réunion de conseil le vendredi 28 janvier 2011 à 20h30 à la mairie.

La séance est levée à 23h30.